



Résultats d'affectation post-3ème

publié le 30/06/2020

Madame, Monsieur,

L'affectation de votre enfant lui sera remise en classe, aujourd'hui à partir de 14h. S'il n'est pas présent au collège, vous recevrez la notification via les téléservices au plus tard demain, mercredi 01 juillet.

Aucune notification d'affectation ne sera donnée par téléphone.

Différents cas possibles :

- 1- Votre enfant est affecté en lycée, vous devez procéder à son inscription selon les modalités prévues par l'établissement (vous trouverez en pièce jointe du présent message un tableau récapitulatif des différentes modalités)
- 2- Votre enfant est LS (liste supplémentaire), il n'est pas affecté et le chiffre indique sa position sur la liste supplémentaire. Tout en conservant son rang sur les listes supplémentaires, vous avez la possibilité de formuler des vœux complémentaires sur les places vacantes des lycées professionnels. Vous serez contacté directement par le principal, M. Marfeuil, dès que ces places seront connues.
- 3- Votre enfant est refusé sur l'ensemble de ces vœux. Vous avez la possibilité de formuler de nouveaux vœux sur les places vacantes des lycées professionnels. Vous serez contacté directement par le principal, M. Marfeuil, dès que ces places seront connues.
- 4- Pour tous les élèves n'ayant formulé que des vœux en CFA ou hors-académie, l'affectation indique "Pour information". Une affectation en CFA nécessite de trouver un maître d'apprentissage ou d'être pré-inscrit auprès du CFA. Pour les vœux hors académie, la notification se fera par les téléservices.

Pour information, les EXEAT nécessaires à l'inscription dans un nouvel établissement ne pourront être délivrés que lorsque la famille sera en règle avec la caisse (dégradations diverses, demi-pension...).

- Pour les élèves affectés sur les lycées Marcel-Dassaut, Merleau-Ponty ou Jamain, les exeat seront joints aux dossiers scolaires et directement transmis aux lycées par le collège.

- Pour tous les autres établissements, les exeat seront à retirer directement au secrétariat du collège uniquement à partir du jeudi 02 juillet 2020.

Cordialement,

L'équipe de direction

Document joint

 [modalites_d_inscription_en_lycee](#) (PDF de 2 Mo)